

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2642

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Présentation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

**Absents non excusés** : M. Guimet.

## Séance publique du 12 décembre 2011

### Délibération n° 2011-2642

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Présentation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation des services publics industriels et commerciaux et de la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM).

Le document présenté au Conseil de communauté comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'année 2010.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Lucien Barge, Patrick Bouju, Olivier Brachet et Alain Giordano.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2010, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

| Rubriques                               | 2008<br>(en k€) | 2009<br>(en k€) | 2010<br>(en k€) | Tendance<br>2009-2010 |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| capital social                          | 3 959           |                 |                 |                       |
| participation publique                  | 50 %            |                 |                 |                       |
| <i>dont Communauté urbaine</i>          | 25 %            |                 |                 |                       |
| produits société                        | 10 695          | 9 855           | 9 752           | ↘                     |
| <i>dont rémunération de l'aménageur</i> | 9 042           | 7 097           | 7 587           | ↗                     |
| charges société                         | 10 026          | 9 145           | 9 110           | ↘                     |
| <i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i> | 284             | 49              | 371             | ↗                     |
| résultat net                            | 669             | 711             | 642             | ↘                     |
| capacité d'autofinancement              | 220             | 483             | 652             | ↗                     |
| capitaux propres                        | 7 730           | 8 441           | 9 083           | ↗                     |

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques "total des produits" et "total des charges" qui couvrent l'ensemble des activités de la société.

Avec 9 752 k€, les produits "société" sont en recul par rapport à 2009 (9 855 k€). Cette tendance s'explique, malgré l'augmentation des rémunérations liées à la conduite d'opérations et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (1 178 k€ en 2010, soit + 91,86 %) et des concessions d'aménagement (5 172 k€, soit + 6,66 %), par la forte baisse des produits financiers (- 602 k€ en 2010) et des produits exceptionnels moindres (115 k€ en 2010 contre 396 k€ en 2009).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) de la SERL, qui traduit sa capacité à générer du revenu grâce à ses opérations d'exploitation (concessions, assistance à maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations et mandats), s'accroît d'un exercice sur l'autre (+ 6 % avec 8,8 M€ d'EBE en 2010 contre 8,3 M€ en 2009), traduction de sa capacité à anticiper et à étendre son périmètre d'intervention tout en restant compétitif sur le marché. La productivité de la société a permis de juguler les baisses constatées lors de la crise immobilière de 2008-2009.

Parallèlement, les charges "société", qui s'élèvent à 9 110 k€, sont en légère baisse du fait de la réduction importante du poste "autres achats, charges externes" (- 21 % avec 1,8 M€ en 2010 contre 2,3 M€ en 2009). Dans une moindre mesure, les postes "impôts et taxes" (- 14 %), "salaires et traitements" (- 1,85 %) contribuent également à la réduction des charges de la société sur l'exercice 2010.

Au global, la société réalise un exercice bénéficiaire de 642 k€ en léger repli par rapport à l'année 2009 (- 9,7 %), mais conforme aux prévisions. Cette diminution s'explique en partie par l'importance moindre des résultats financiers et exceptionnels alors que le poste de charges exceptionnelles augmente et ce, malgré un accroissement important du résultat d'exploitation.

La Communauté urbaine de Lyon demeure le premier donneur d'ordres de la SERL avec 36,5 % de son chiffre d'affaires (soit 45 M€ sur un total de 123 M€). Le chiffre d'affaires se répartit, pour l'exercice 2010, entre 45 M€ au titre des concessions d'aménagement et 76 M€ au titre des mandats et contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La SERL n'a, à ce jour, plus d'endettement propre, ce qui lui permet grâce à ses capitaux propres d'investir dans des sociétés de portage (filiales SERL@Immo et SERL@Energies) et de garantir les risques supportés au titre de ses engagements contractuels.

Le montant total des garanties d'emprunts accordées par la Communauté urbaine à la SERL, principalement sur des opérations de concession d'aménagement, continue de diminuer en 2010 (71 292 k€ en 2010 contre 77 402 k€ en 2009 et 80 194 k€ en 2008, soit - 6 110 k€ entre 2009 et 2010).

L'année 2010 a été marquée par la confirmation de la percée de la société dans les secteurs hospitalier et universitaire situés dans les départements limitrophes à celui du Rhône (Loire, Ain et Isère).

Parallèlement, 2010 a été consacrée au déploiement du groupe SERL avec ses trois filiales désormais en activité (SERL@Immo, SERL@Services et SERL@Energies). L'offre du groupe permet à la SERL de mieux relayer et adapter ses réponses auprès de ses clients et de ses commanditaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les nouvelles contraintes réglementaires (notamment la mise en concurrence des concessionnaires d'aménagement) et l'absence de reprise franche de l'activité obligent la société à rester vigilante dans un contexte de concurrence renforcée.

L'évolution du management de la société, les efforts de gestion réalisés sur les trois dernières années, ainsi que la nouvelle culture d'analyse et de maîtrise du risque développés par la SERL confortent la bonne santé financière de la structure malgré une reprise en demi-teinte en matière de concession d'aménagement.

La stratégie commerciale de diversification des segments d'intervention et des clients de la SERL mis en œuvre doit se poursuivre afin de lui garantir un volant d'affaires et une taille critique suffisants pour faire face à la concurrence toujours plus prégnante.

Il est proposé au Conseil de communauté d'examiner le rapport pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au titre de l'exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.**